

Poliquin, Renée (BAPE)**246****DQ3.2****Objet:** TR : LET à Danford Lake

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake

Importance: Haute

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

De : Henry, Jacques**Envoyé :** 4 juin 2007 17:38**À :** 'renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca'**Cc :** 'jean.roberge@bape.gouv.qc.ca'; Boutin, Yves**Objet :** LET à Danford Lake

Mme Poliquin,

En réponse à votre télécopie du 29 mai dernier relativement au sujet susmentionné, je vous fais part de nos réponses.

Q.1 Cartes # 11, 12, 13 et 14 du Plan de transport 1996-2011 en format PDF

À votre demande, je vous fais parvenir une copie des cartes requises.

Q.2 Sécurité de l'accès projeté

En ce qui a trait à l'accès projeté, il est de la responsabilité du promoteur de fournir une étude de sécurité et de circulation démontrant que l'accès projeté rencontre les exigences du Ministère (i.e. chap. 7, 8 et 10 du Tome 1 des normes du MTQ). Sur réception du rapport d'étude et des plans, le Ministère vérifie les documents soumis et il accorde un « *Permis de voirie* » lorsqu'il constate que les recommandations sont conformes.

Tous les aménagements découlant du nouvel accès sont à la charge du promoteur.

Q.3 Projections de croissance de circulation

Le Ministère ne possède pas de projections de la circulation pour les routes spécifiques 5, 105, 148 et 301. Toutefois, nous possédons un historique des données qui permet d'évaluer les débits projetés sur les axes routiers. De façon générale, mentionnons que la croissance établie pour l'ensemble du réseau provincial qui est de l'ordre de 1,0 à 1,5% par année.

En complément d'information, je vous fais parvenir notre plus récente carte des débits de circulation.

Q.4 Projets de développement domiciliaire et projets récréo-touristiques

Les projets de développement domiciliaire ainsi que les projets récréo-touristiques créés en milieu rural ont généralement des impacts mineurs sur les volumes de circulation. Par conséquent, nous considérons que ces augmentations sont comprises à même le facteur d'accroissement de la circulation mentionné précédemment. En ce qui a trait au milieu urbain, le Ministère et ses partenaires sont à mettre en oeuvre un modèle de développement de la circulation en milieu urbain qui considère l'offre et la demande en transport.

Espérant ces quelques informations à votre entière satisfaction. Acceptez, Mme Poliquin, mes cordiales salutations.

Le chef de Service des inventaires et du Plan,

Jacques Henry, ing.**Ministère des transports****Direction de l'Outaouais**

☎ / (Téléphone) : (819) 772-3107 poste 308

☎ / (Télécopieur) : (819) 772-3338

✉ / (Courriel) : Jacques.Henry@mtq.gouv.qc.ca